

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA
MUNICIPALITÉ ET DES PARISOTAINS

PETIT JOURNAL DE PARISOT

WWW.PARISOT-TARN.FR

2/4
La vie
de la
commune

6
La vie des
associations

5
Nos joies,
nos peines

8
Super DD

N°
DECEMBRE 2017
83



LE MOT DU MAIRE


**L'ANNÉE 2017 PREND FIN,
L'OCCASION DE FAIRE UN BILAN**

Côté investissement, progressivement les engagements pris sont tenus avec cette année un important travail de remise en état de la voirie, une priorité étant donnée aux axes les plus fréquentés. C'est également la sécurité que nous avons priorisée en aménageant cet été le carrefour de l'école.



Notre projet pour le mandat c'était aussi de réaliser un petit lotissement sur la parcelle communale dans le prolongement de la rue du Siouré. Ce projet va permettre d'accueillir quelques familles sur Parisot dans un cadre où nous avons privilégié la qualité de l'habitat. Ce projet va aussi nous permettre de dégager un excédent nécessaire à l'autofinancement des travaux de mise en sécurité de la route de Rabastens entre l'école et la Grand-rue.

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la réouverture de l'épicerie. Plusieurs candidatures se sont manifestées. Nous allons choisir celle qui nous semblera la plus apte à réussir tant de par votre attente qu'économiquement. C'est avec le candidat

retenu que nous finaliserons quelques menus travaux nécessaires à l'embellissement du lieu. Pour assurer une parfaite indépendance, nous avons réalisé un accès extérieur à l'appartement. Notre volonté est de donner un maximum de chances de réussite aux futurs repreneurs de l'épicerie, véritable lieu d'échange et de service au sein de la commune.

La commune continue à réaliser ses projets pour améliorer votre quotidien et faire en sorte que chacun se sente bien dans notre village, malgré une conjoncture parfois difficile qui peut ralentir les projets mais sans les remettre en question.

Pour nous, quand il y a une volonté il y a un chemin. Bonne année à tous.

Pascal Néel, maire


**SÉCURISATION
DE LA ROUTE DE
RABASTENS**

Cet été c'était le début d'une série de travaux destinés à sécuriser la Route de Rabastens. Le plateau traversant a été fin prêt pour la rentrée des classes. Cet ouvrage a été subventionné à parts égales par la communauté de communes Tarn & Dadou et par les amendes de police. Ces dernières sont centralisées par le Conseil Départemental et destinées à financer les travaux de mise en sécurité de nos routes. Ceci ne constitue évidemment pas une excuse pour se faire flasher... Il est bon de rappeler que la vitesse sur ce plateau traversant est limitée à 30 km/h.


**PARISOT, VILLAGE
SPORTIF !**

Vous l'avez peut-être constaté : des buts de football gaélique* ont été installés à la sortie du village, près du terrain de tennis. La demande, même si ce terrain est adressé à toutes les générations, a été initiée par le Conseil Intermunicipal de Jeunes et a abouti à la mise en place de ces équipements permettant la pratique du football et du rugby en loisirs. La dimension du terrain n'est pas la dimension réglementaire d'un terrain de sport, mais ce lieu de rassemblement n'a pas vocation à accueillir de la compétition. Il a donc été réalisé afin que chacun puisse venir partager un moment sportif et convivial. Bon sport aux Parisotains !

*Le jeu ressemble à un mélange de rugby à XV et de football, il est moins violent que ces derniers le plaquage et le tackle étant interdits.

LE NOUVEAU NOM DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Lors de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2017, il a été émis un avis favorable concernant le nouveau nom de la Communauté d'agglomération du Rabastinois -Tarn & Dadou - Vère Grésigne et Pays Salvagnacois. Conformément à la loi, le Préfet avait déterminé ce nom par agrégat des noms antérieurs des trois communautés de communes par ordre alphabétique, dans l'attente d'une proposition de la communauté. Elle prend désormais pour nom : **Communauté d'Agglomération Gaillac -Graulhet.**

RECHARGE POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES

Lors de la séance du 7 septembre 2017, le conseil municipal étant conscient de la nécessité de développer des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, il a été décidé d'implanter une borne de recharge de véhicules électriques et hybrides sur la Place du Lavoisier.

LES MARCHÉS PUBLICS DU LOTISSEMENT COMMUNAL



Le 25 octobre 2017, monsieur le maire a exposé aux membres du conseil le résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de viabilisation du futur lotissement communal.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES PENDANT DES TRAVAUX À VOTRE DOMICILE

Un panneau d'affichage est obligatoire pour indiquer notamment la nature des travaux, et pour tout travaux soumis à autorisation. Il doit être visible depuis la voie publique pendant toute la durée des travaux.

La déclaration d'ouverture des travaux doit être déposée dans les 90 jours en mairie après le début des travaux (idem pour la déclaration d'achèvement). Les déclarations faites auprès du service des impôts sont indépendantes du dossier d'urbanisme.

Une autorisation de travaux est soumise à une durée de validité mentionnée dans l'arrêté, dans l'encadré "informations complémentaires". Pour rappel, depuis 2015, les travaux doivent avoir commencé dans un délai de trois ans à compter de l'autorisation et ne pas avoir été interrompus pendant plus d'un an.

Et après en avoir débattu, le conseil a, à l'unanimité :

- approuvé l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement établie par l'entreprise Eurovia pour un montant de 210 165€ HT (variante), en ce qui concerne le lot 1 / Terrassement, VRD.
- approuvé l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement établie par l'entreprise Laclau pour un montant de 188 390€ HT (marché de base + PSE), en ce qui concerne le lot 2 / réseaux humides.
- précise que le lot 3 / réseaux secs est déclaré sans suite, la compétence ayant été transférée au Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn.
- précise que le lot 4 / espaces verts a été attribué à l'entreprise Landscop Design pour un montant de 32 808€ HT

QUEL PRIX POUR LES TERRAINS DU LOTISSEMENT

Le prix des terrains a été fixé selon une fourchette allant de 40 000€ TTC à

53 000€ TTC pour des surfaces allant de 600 m² à 1000 m² environ.

Pour des informations plus détaillées chacun pourra s'adresser au secrétariat de mairie ou aux élus qui suivent ce dossier.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Lors du conseil municipal du 25 octobre 2017, le taux de taxe d'aménagement a été modifié. Précédemment institué à 4% et sur le principe que de nombreux équipements publics ont été réalisés, le conseil à la majorité a institué un taux communal de 5% de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2018.

RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez le détail de ces décisions ainsi que tous les comptes-rendus du conseil municipal de Parisot sur le site www.parisot-tarn.fr

LA RÉOUVERTURE DE L'ÉPICERIE EN 2018

Après des mois de contraintes réglementaires, les travaux de rénovation intérieurs de l'épicerie sont sur le point de démarrer.

L'escalier réalisé sur le côté du bâtiment est une première étape visant à séparer la partie commerce de la partie habitée qui est actuellement louée. Plusieurs repreneurs potentiels se sont manifestés auprès de la mairie. Le conseil municipal vise une réouverture du commerce pour le premier semestre 2018.



CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le 23 novembre, la commune de Parisot a été récompensée par le 1^{er} prix *Villes et Villages Fleuris* dans la catégorie des villages de 851 à 1052 habitants. Le CAUE du Tarn (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) et le Conseil national des Villes et Villages Fleuris organisent ce concours et participent à la notation des communes.



Chaque année, dans le Tarn, une cinquantaine de communes s'inscrivent puis sont visitées par un jury aux compétences et approches diverses (horticulteurs, responsables espaces verts de communes déjà labellisées, paysagistes, conseillers généraux...).

Les critères de jugement ont été établis sur la base de critères nationaux. Ce prix ne s'inscrit pas seulement dans l'aspect esthétique floral, mais aussi dans un projet global concernant l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Le 1^{er} prix a été attribué à Parisot pour le soin apporté au fleurissement, à la création d'un chemin le long du ruisseau, à la propreté du village et l'aménagement de la place de la mairie.

Toutes nos félicitations et remerciements à Marc et Mathieu, les « responsables » de ces réalisations.



DÉPLACEMENTS : PENSEZ AU TRANSPORT À LA DEMANDE !

Les bus circulent toute l'année excepté pendant les vacances scolaires d'été. Si vous souhaitez prendre tout de même le bus à ce moment-là, il vous faut réserver au numéro de téléphone indiqué plus bas.

Le **Transport A la Demande** est un service supplémentaire que vous pouvez utiliser du lundi au samedi pour vous rendre à Lisle-sur-Tarn ou Gaillac en dehors des horaires de bus « classiques ».

Sur réservation, le bus vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de votre domicile. A Parisot, il y en a trois : le centre du village, le Bousquet, Maisonnenque.

QUI PEUT RÉSERVER ?

Tout le monde : les adultes, les enfants (accompagnés d'un adulte pour les moins de 10 ans), mais aussi les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, personnes âgées, femmes enceintes...).

Les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un service adapté avec une prise en charge et un retour à leur domicile ou lieu de leur convenance.

COMMENT RÉSERVER ?

Appelez le 0 805 60 81 00 pour vous inscrire et fixer un rendez-vous.

La centrale de réservation vous répond du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30. La réservation pour le lendemain se fait au plus tard la veille du déplacement jusqu'à 16h30 dans la limite des places et des horaires disponibles. Pour les déplacements du lundi, la limite de réservation est fixée au vendredi précédent à 16h30.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Tarif unique par trajet	2€
Aller-retour	3€
Carnet de 10 tickets aller	15€
Carnet de 10 tickets aller-retour	25€
Gratuit pour les moins de 10 ans. Tickets vendus à bord du véhicule (merci de faire l'appoint)	

NOUVEAU

Avec le même ticket, vous pouvez utiliser le réseau Tarn Bus pour vous déplacer partout dans le Tarn.





NAISSANCES

- Nous souhaitons la bienvenue à **Eléna et Tom Granier Louge**, enfants de Christophe Granier et Françoise Louge, 5 rue Len de l'El, nés à Toulouse le 22 juin 2017.
- Alix a eu un petit frère : **Rodolphe Girard de Pindray** né le 31 juillet 2017. Félicitations à Olivier Girard de Pindray et Claire Vallerey, 13 chemin du Poids Public.
- **Neyka Pinas Guerroumi**, née le 10 septembre 2017 à Lavaur, comble de bonheur ses parents James Pinas et Sabrina Guerroumi, 10 Grand Rue.
- Félicitations à Stanislas Rubie et Marion Bertin, 22 rue du Piboul qui ont accueilli **Anaëlle Rubie** le 26 octobre 217 à Lavaur.

MARIAGE

Ils se sont mariés à Parisot, toutes nos félicitations :

- **Anny Artigues et Philippe Clerc**, 115 route de la Vernerie, le 26 août 2017.
- **Marc Gilbert et Lydia Lanfranca**, 1845 route des Calmettes, le 14 octobre 2017.

DÉCÈS

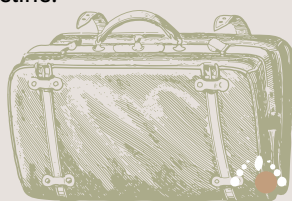
- Nous avons eu la tristesse d'apprendre le départ **Paulette Rolland** le 7 mai 2017. Née sur la commune elle appartenait à cette génération qui a vécu la formidable mutation de notre territoire.
- Nous avons également appris le décès de **Roger Pech** le 24 novembre. Bien que résidant actuellement à Briatexte, il avait été avec son épouse et pendant de nombreuses années, l'épicier du village de Parisot.

À leurs familles et à tous ceux qui les ont bien connus nous adressons un amical message de condoléances.

ARRIVÉES AU VILLAGE

Bienvenue à tous ces nouveaux Parisotains :

- **Max Verhoef et Sarah Cooremans** ainsi que Lou et Yaka ont emménagé 2030 route de la Plaine.
- C'est au 5 rue du Castanhier que **Yann et Céline Thomas** se sont installés, avec Esteban, Gaëtan et Méline.



PACS

Et si nous parlions du Pacte Civil de Solidarité ? ... plus communément appelé le PACS.

Désormais, les communes ont reçu cette autorité administrative pour assurer la signature et l'enregistrement officiel du PACS, au même titre que l'autorité diplomatique ou consulaire et/ou le notaire.

Le Pacte Civil de Solidarité



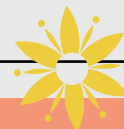
Voilà donc une tâche supplémentaire qui nous incombe et que nous souhaitons traiter avec le sérieux qui nous caractérise, car tout acte officiel doit être considéré ainsi. Néanmoins le PACS ne peut être assimilé au mariage, tant dans son aspect cérémonial que dans son aspect juridique, même si les obligations à remplir pour l'un et l'autre sont formelles. Le PACS a sa raison d'être puisqu'il est prévu par la loi. Par conséquent, la Mairie a décidé de communiquer aux intéressés, par un document écrit, les principales informations qui évoquent la conclusion, la modification, la dissolution et l'annulation du PACS. Nous venons de signer le 1^{er} PACS de Parisot : nous sommes donc prêts !

PÉTAN-CLUB

C'est la trêve hivernale pour le Pétan-Club de Parisot. Nous avons été particulièrement nombreux cette saison à nous retrouver tous les vendredis soir autour du lavoir, pour disputer de belles parties avec ce qu'il faut de sérieux et de bonne humeur. L'édition 2017 du trophée Jacky Pradelles a été remportée par la doublette Girot Pascal / Arca Jésus que nous félicitons, trophée qu'ils tenteront sûrement de conserver l'an prochain. L'activité reprendra dès les beaux jours du mois de mai, en attendant passez tous d'agréables fêtes et rendez-vous en 2018.

CONTACT / Claude Rolland 05 63 40 47 23





FRIPERIE FAMILLES RURALES

L'association signale l'ouverture d'une friperie Familles Rurales, ouverte à tous, rue Portal à Gaillac. Vous pouvez aider à son installation en déposant des vêtements et chaussures d'hiver essentiellement. Pour tout don, contactez-nous. Merci et bonnes fêtes.

CONTACT / C. Le Peillet 05 63 40 30 31



CHORALE

Vous aimez chanter, partager, alors venez rejoindre la nouvelle chorale de Parisot. Au rythme de 2 répétitions par mois le lundi de 20h45 à 22h45, salle des fêtes de Parisot, cette nouvelle activité se veut ouverte à tous, quel que soit votre niveau et votre âge : les seules conditions sont d'être de bonne humeur et à l'écoute de l'autre.

CONTACT / Monique Hisbergue
06 73 46 87 91 ou 05 63 40 47 60



YOGA



Venez découvrir la pratique du yoga avec Julia Barnabot tous les lundis soir de 19h30 à 20h30. Grâce à Familles Rurales, les cours ont lieu toute l'année dans la salle des associations de Parisot. Des séances dynamiques, des séances plus douces, des pratiques de respiration et des outils pour vous aider à gérer votre stress au quotidien.

CONTACT / Astrid Schmidt Drexler
06 22 50 67 74

PATRIMOINE PARISOTAIN

Entretien avec Bernard Cristol, préposé au poids public de Parisot de 1987 à 2007. "Suite à la démission de F. Pech, alors gérante du café « Le rétro »,



Bernard a été recruté par la mairie en 2007 pour assurer le pesage des céréales et du gros bétail (grande bascule) et du petit bétail (petite bascule). Cette activité était donc ponctuelle et nécessitait de recruter une personne disponible en journée.

Le plus gros de l'activité se situait au moment des moissons. Bernard était alors contraint de bloquer cette période pour se consacrer à la pesée des remorques qui se succédaient sur la grande bascule. Le poids public assurait la pesée des récoltes des exploitants de Parisot et de quelques limitrophes (Giroussens et Montans). Avant la pesée, la remorque devait être elle-même pesée à vide afin de faire la tare de la bascule, ce qui multipliait les allers-retours et le nombre de pesées. Les dernières années d'utilisation, les nouvelles remorques plus larges nécessitaient de placer des cales sous les roues, débordant hors de la bascule, les roues se trouvaient alors en porte-à-faux ! On comprend qu'en 2007 la généralisation de grandes remorques a provoqué l'arrêt de l'utilisation de notre poids public. Pour la petite histoire, Bernard disposait dans le local d'un ancien pupitre d'écolier en guise de bureau, et la porte actuelle se trouve être celle de la sacristie de l'église St Jacques, récupérée lors de la démolition de celle-ci. Notre association se propose de remettre en valeur ce petit bâtiment en le rafraîchissant, le fleurissant et en rendant son intérieur visible aux curieux, après l'avoir réaménagé. Pour cela, nous sommes à la recherche d'un ancien pupitre d'écolier, celui d'origine ayant disparu". Merci aux donateurs, et bonnes fêtes à tous.

CONTACT / Patrice Le Peillet 05 63 40 30 31

CLUB COUTURE



Le Club Couture c'est le jeudi soir à partir de 20h15 à la salle des associations de Parisot. Chacun est à son projet : en ce moment c'est robe pour les fêtes pour l'une, tee-shirt ou blouse personnalisée pour d'autres ou encore fabrication de sacs et pochettes. Le Club Couture c'est aussi

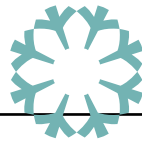
des stages en journée le dimanche de 10h à 17h. Nous avons pu réaliser des sacs à main cabas (avec plein de poches !) ou des calendriers de l'Avent comme durant notre dernière session du 26 novembre. Dates des prochains stages :

- 4 février : carnaval et compagnie
- 8 avril : autour du bain (travail de tissu éponge)
- 3 juin : une jupe pour l'été

Mais bien sûr, on peut aussi ramener son projet perso et ses envies !

CONTACT / Marie Dieux Viel 06 88 73 74 74 / www.au-coeur-de-l-etoffe.com





ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Dynamisme, rigueur et beaucoup d'humour : les clés de la réussite sont là. Lors des réunions, T. Belloubet, président de l'APE, ne laisse pas une seconde de répit aux bénévoles. Les idées fusent ! Mais il ne ferait rien sans sa garde rapprochée qui n'atténue pas la cadence. Que ce soit pour Noémie, Sidoine, Fabrice, l'incontournable Catherine ou les autres parents investis dans l'association, les objectifs sont simples : organiser des manifestations durant l'année scolaire afin d'apporter un soutien financier aux écoles et partager des moments de plaisir avec les enfants et leur famille. L'appel aux bénévoles effectué en début d'année semble avoir porté ses fruits (22 cette année contre 16 l'an passé). Cette nouvelle équipe motivée et dynamique composée de 5 hommes et de 17 femmes a décidé de donner le meilleur d'elle-même.

RETOUR SUR QUELQUES ACTIONS

Dès septembre 2017, 24 enfants se sont inscrits aux cours de danse

modern'jazz, et 10 enfants et 5 adultes ont attaqué les cours de guitare à Parisot.

Vide-grenier du 11 novembre : c'est sous la pluie et le froid que le stand de restauration rapide a été monté dès 5h30 le matin. Les parents ont été courageux en apportant quelques préparations culinaires afin de les revendre, mais le manque de fréquentation aura apporté une baisse conséquente du bénéfice. La bonne humeur était tout de même au rendez-vous.

Dimanche 3 décembre : la seconde bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture s'est déroulée à la salle des fêtes de Peyrole. Des fonds ont été récoltés grâce à la vente des emplacements et à la tenue de la buvette (salé, sucré, boissons).

Dimanche 17 décembre : spectacle et goûter de Noël offert aux enfants et à leur famille, à la salle des fêtes de Peyrole, tirage de la mini loterie.

Vendredi 22 décembre : distribution par le père Noël de poches de friandises confectionnées et offertes par l'APE à tous les enfants.

LE PROGRAMME À VENIR :

- Dimanche 18 mars 2018 : défilé du carnaval dans les rues de Parisot.
 - Dimanche 6 mai 2018 : vide-grenier du printemps à Parisot.
 - Samedi 23 juin 2018 : fête des écoles toute la journée à l'école de Peyrole.
- Tout au long de l'année, pour l'école, l'APE contribue au renouvellement de petit matériel sportif et de jeux pour la cour de récréation ainsi que dans l'investissement de matériel de gymnastique. Elle participe également financièrement aux sorties culturelles proposées par les enseignants. D'autres demandes sont en attente et seront honorées en fonction du résultat des actions à venir. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez rejoindre l'APE car la mobilisation concerne 200 élèves, soit 140 familles. Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

CONTACT /

T. Belloubet, président 06 51 10 18 26
V. Calvet 06 15 42 83 61
C. Ducommun 06 62 66 25 14

GÉNÉRATION MOUVEMENT PARISOT PEYROLE

Les activités en 2017 ont été multiples et variées pour les adhérents du Club : lotos, mini-lotos, repas, thés dansants, bals traditionnels, sorties d'un jour, spectacles à l'extérieur, voyages de trois jours et de huit jours. Pour 2018 toutes ces activités seront encore au programme. À venir :

- Le 27 janvier 2018, assemblée générale du Club à 14h à Parisot.
- Le 24 février aura lieu notre grand loto à Parisot.
- Le 22 mars, nous assisterons au spectacle Âge Tendre au Zénith de Toulouse.
- Du 5 au 12 juin, grand voyage de 8 jours qui nous emmènera visiter les vallées du Rhin et de la Moselle en passant par la Lorraine et l'Allemagne.

Si toutes, ou certaines de nos activités vous intéressent, vous pouvez nous rejoindre en adhérant tout au long de l'année. Le conseil d'administration et son président vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout une bonne santé. Meilleurs vœux !

CONTACT / Christian Bou 05 63 57 47 79 ou 06 87 90 59 09



CLUB DE GYM



Vous n'avez pas pu commencer les cours en septembre et vous voudriez, pour la nouvelle année, prendre un nouveau départ ! Nous avons une solution, venez nous rejoindre tous les mercredis, de 20h à 21h, à partir du 10 janvier 2018, la licence ne vous coûtera que 60 €. Profitez-en, on vous attend.

CONTACT / Fabienne 05 63 40 47 23 agp-parisot@orange.fr

CLUB D'ŒNOLOGIE



Réprise de la saison le 12 septembre avec notre œnologue F. Boisléve. Les thèmes sont toujours aussi variés, tels que vins et chocolats, ou cépages rares. La dernière séance de l'année fut festive : Chablis, Sancerre et Pouilly Fumé, juste ce qu'il faut pour éveiller les papilles avant les fêtes. En 2018, nous gardons notre rythme, à savoir un mardi par mois à la salle des associations. Que vous soyez amateurs ou simplement curieux de découvrir les subtilités du vin n'hésitez pas à nous rejoindre.

CONTACT / H. Nayet 06 33 16 68 02



SUPER DD A RENCONTRÉ ISADORA ET DENIS : CONSOMMONS LOCAL !



de qualité. Nous travaillons avec des méthodes de biodynamie et de permaculture.

Quels sont vos projets ?

Nous souhaitons développer un atelier de transformation de nos produits. Proposer des visites pour les enfants de l'école et des ateliers de découverte du vivant. Nous avons commencé à livrer nos légumes à la cantine de Parisot, c'est un partenariat qui nous tient à cœur. Nous allons rejoindre le *Label Bienvenue à la Ferme* en 2018, et nous avons candidaté au concours national *Fermes d'Avenir*, qui récompense le développement de fermes basées sur le modèle d'Agroforesterie.

Une idée, une phrase, que vous souhaitez faire passer ?

"Dans la joie et la bonne humeur et consommez local !"

CONTACT : ISADORA ET DENIS

06 95 94 72 33 - lesjardinsdisade@gmail.com
 • Adhésion annuelle de 10€
 • Vous choisissez les légumes qui composent votre panier, ainsi que la quantité (minimum de commande 8€)
 • Pas d'obligation de commander toutes les semaines.
 • Vous récupérez votre panier tous les mardis aux serres à partir de 17h (différents autres lieux de livraisons autour de Parisot)
Dépliants disponibles à la mairie de Parisot.

Isadora et Denis Danjou se sont installés cette année à Parisot, 1915 route du Castellas, et produisent des légumes biologiques.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours avant d'arriver à Parisot et dire ce qui vous a poussés à vous installer en maraîchage en agriculture biologique ?

Après avoir été cuisiniers et avoir tenu un magasin bio pendant 7 ans, l'envie de maîtriser le début de la chaîne tout en étant acteur dans la filière alimentaire, et pour défendre ce en quoi nous croyons en terme de cultures, nous avons décidé de suivre une formation professionnelle en maraîchage (BPREA à Brens). Nous sommes ensuite restés un an et demi à la couveuse maraîchère de Tarn & Dadou, puis en fermage pendant 3 ans. Il y a un peu plus d'un an nous avons eu l'opportunité d'acquérir des terres qui étaient en bio depuis 15 ans sur la commune de Parisot. Nous avons commencé l'installation en avril 2017 : 4 serres et 1 hectare et demi de plein champ qui recevront également des

arbres fruitiers et de la vigne de raisin de table. Nous travaillons exclusivement avec des semences reproductibles, pour pouvoir réutiliser une grande partie de nos graines chaque année.

En plus de l'accompagnement de la couveuse maraîchère, avez-vous reçu d'autres aides ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Nous avons été soutenus par la mairie de Parisot tout au long de notre parcours d'installation, ainsi que par M. et Mme Barrieu. Nous avons rencontré quelques difficultés, surtout au niveau des délais de raccordement au réseau, ainsi que pour la livraison de nos serres, ce qui nous a fait prendre du retard pour les cultures d'été.

Quelle vision de l'agriculture avez-vous ?

Notre philosophie est d'être à l'écoute des signes de la nature, de respecter ses cycles, d'accepter les aléas pour pouvoir apprendre un peu plus au fil des saisons... Se servir de nos expériences passées pour pouvoir offrir des produits

PARISOT'ART

Si vous êtes intéressés par l'initiation au dessin, la peinture à l'huile, l'aquarelle, le pastel... Les cours animés par Carole Alleyrangue ont lieu une fois par trimestre le dimanche de 10h à 16h salle des associations (prix de la journée 25€). Prochaine séance le 21 janvier 2018.

CONTACT / A. Bouleau-Blache 05 63 40 45 49 - C. Le Peillet 05 63 40 30 31

Directeur de publication : Pascal Néel

Rédacteur en chef : Cédric Julien

Comité de rédaction et photos :

Conseil municipal et T. Bélier

Dépôt légal : 440 / décembre 2017

Conception graphique : Teddy Bélier

Impression : Imprimerie Escourbiac